DISTRICT DE FOOTBALL
DE HAUTE SAONE

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du mardi 19 mars 2024

Présidente : Mme DELPIERRE.

Présents : MM. FIDON - MADIOT – PRETOT – RICCI – KALAA ZELFA.

DOSSIER 175 :

FOUGEROLLES – VESOUL RC du 16/03/2024 en Départemental 2 groupe B.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.
L'équipe de Vesoul Rc ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.
La Commission donne match perdu par forfait moins 1 point (- 1 point) à VESOUL RC pour en porter le bénéfice à FOUGEROLLES, score : FOUGEROLLES = 3 ; VESOUL RC = 0.
Amende : 50€ à Vesoul Rc.

DOSSIER 176 :

PAYS MINIER 2 – LURE SPORTING du 17/03/2024 en Départemental 3 groupe B.

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).
Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,
La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.

DOSSIER 177 :

LURE SPORTING 2 – FOUGEROLLES 2 du 17/03/2024 en Départemental 3 groupe D (score 3 – 1).

Réserve d'avant match du capitaine du club de Fougerolles pour le motif suivant : *la qualification des joueurs de l'équipe de Lure Sporting 2, alors que la 1ère ne joue pas.*

Réserve non confirmée, donc jugée irrecevable en la forme.

Par ce motif,

La Commission confirme le résultat acquis sur le terrain, score : LURE SPORTING 2 = 3 ; FOUGEROLLES 2 = 1.

DOSSIER 178 :

TRAVES 2 – VAL PESMES 2 du 17/03/2024 en Départemental 4 groupe C.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.
L'équipe de Val Pesmes 2 ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.
La Commission donne match perdu par forfait moins 1 point (- 1 point) à VAL PESMES 2 pour en porter le bénéfice à TRAVES 2 score : TRAVES 2 = 3 ; VAL PESMES 2 = 0.
Amende : 50€ à Val Pesmes

DOSSIER 179 :

PAYS MINIER – RC SAONOIS du 16/03/2024 en U18 départemental 2.

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).
Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,
La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.
Mr Paul Madiot n'a pas participé au débat et à la décision.

DOSSIER 180 :

MONTS GY – GROUPEMENT VAL CERISE du 16/03/2024 en U15 Départemental 2.

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).
Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,
La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.

******

FORFAITS FUTSAL PRATIQUE ASSOCIEE SAISON 2023/2024 :

La commission enregistre les forfaits ci-dessous/futsal pratique associée saison 2023/2024 :

Seniors G :

La Gourgeonne (plateau de Pesmes le 21 janvier 2024)
Monts Gy (plateau de Pesmes le 7 janvier 2024)
Noidans Ferroux (plateau de Pesmes le 21 janvier 2024)
Vesoul Afm (plateau de Citers le 6 janvier 2024)
Vesoul Afm 3 (plateau de Vesoul Pontarcher le 6 janvier 2024)

Amende : 25€ à chaque club (prévenu par club/email ou téléphone responsable salle)

U18G :

Frotey Vesoul 3 (plateau de Voray/Ognon le 6 janvier 2024)
Larians 2 (plateau de Vesoul Lasalle le 6 janvier 2024)
Magny Vernois (plateau de Citers le 6 janvier 2024)
Pays Luxeuil 2 (plateau de Vesoul Lasalle le 7 janvier 2024)
Vesoul Fc 5 (plateau de Pesmes le 28 janvier 2024)
Vesoul Fc 6 (plateau de Vesoul Lasalle le 6 janvier 2024)

Amende : 25€ à chaque club (prévenu par club/email ou téléphone responsable salle)

U15G :

Groupement Sud Haute Saône 2 (plateau de Pesmes le 17décembre 2023)
Pays Luxeuil 2 (plateau de Ronchamp le 16 décembre 2023)
Vesoul Fc 3 (plateau de Ronchamp le 11 février 2024)

Amende : 25€ à chaque club (prévenu par club/email ou téléphone responsable salle)

U13G :

Groupement Sud Haute Saône 6 (plateau de Larians le 9 décembre 2023)
Lure JS 3 (plateau de Champagney le 9 décembre 2023)
Pays Luxeuil 2 (plateau de Jussey le 10 décembre 2023)
Pays Luxeuil 3 (plateau de Ronchamp le 18 février 2024)

Amende : 25€ à chaque club (prévenu par club/email ou téléphone responsable salle)

U11G :

Champlitte (plateau de Pesmes le samedi 10 février 2024)
Vesoul Fc 5 (plateau de Vesoul Lasalle le samedi 10 février 2024)

Amende : 25€ à chaque club (prévenu par club/email ou téléphone responsable salle)

U9G :

Fc 4 Rivières (plateau de Pesmes le 25 février 2024)
Fc 4 Rivières 2 (plateau de Pesmes le 24 février 2024)
Fc 4 Rivières 3 (plateau de Pesmes le 2 décembre 2023)
Fc 4 Rivières 3 (plateau de Pesmes le 24 février 2024)
Franchevelle 3 (plateau de Citers le 24 février 2024)
Gr Val Gray (plateau de Frétigney le 3 décembre 2023)
Gr Val Gray 3 (plateau de Pesmes le 24 février 2024)
Gr Val Gray 4 (plateau de Pesmes le 24 février 2024)
Gr Val Gray 5 (plateau de Pesmes le 2 décembre 2023)
Gr Val Gray 5 (plateau de Pesmes le 24 février 2024)
Jasney 2 (plateau de plateau de Combeaufontaine le 2 décembre 2023)
Jasney 3 (plateau de plateau de Combeaufontaine le 2 décembre 2023)
Jasney 2 (plateau de plateau de Combeaufontaine le 24 février 2024)
Jasney 3 (plateau de plateau de Combeaufontaine le 24 février 2024)
Jussey (plateau de Combeaufontaine le 24 février 2024)
Jussey 2 (plateau de Combeaufontaine le 24 février 2024)
La Gourgeonne (plateau de Combeaufontaine le 2 décembre 2023)
La Romaine 2 (plateau de Pesmes le 25 février 2024)
Larians (plateau de Vesoul Lasalle le 3 décembre 2023)
Marnay (plateau de Fretigney le 3 décembre 2023)
Monts Gy (plateau de Fretigney le 3 décembre 2023)
Monts Gy 3 (plateau de Larians le 24 février 2024)
Noidans Vesoul 5 (plateau de Larians le 9 décembre 2023)
Pays Luxeuil 4 (plateau de Combeaufontaine le 24 février 2024)
Pays Minier 4 (plateau de Ronchamp le 24 février 2024)
Rc Saônois 3 (plateau de combeaufontaine le 24 février 2024)
Rioz/Etuz/Cussey 7 (plateau de Pesmes le 24 février 2024)
Traves (plateau de Combeaufontaine le 24 février 2024)
Vesoul Fc (plateau de Vesoul Pontarcher le 24 février 2024)
Vesoul Fc 2 ((plateau de Vesoul Pontarcher le 24 février 2024)
Vesoul Fc 3 (plateau de Vesoul Lasalle le 24 février 2024)
Vesoul Fc 4 (plateau de Vesoul Lasalle le 24 février 2024)
Vesoul Fc 5 (plateau de Vesoul Pontarcher le 2 décembre 2023)
Vesoul Fc 5 (plateau de Vesoul Lasalle le 24 février 2024)
Vesoul Fc 6 (plateau de Vesoul Lasalle le 24 février 2024)

Amende : 25€ à chaque club (prévenu par club/email ou téléphone responsable salle)

U7G :

Fc 4 Rivières3 (plateau de Pesmes le 2 mars 2024)
Fc Vels 2 (plateau de Pesmes le 2 mars 2024)
Fougerolles 2 (plateau de Faucogney le 2 décembre 2023)
Frotey Vesoul (plateau de Larians le 2 décembre 2023)
Jasney 2 (plateau de Vesoul Lasalle le 3 mars 2024)
Jussey 2 (plateau de Combeaufontaine le 2 mars 2024)
La Gourgeonne (plateau de Combeaufontaine le 2 décembre 2023)
Lure JS 4 (plateau de Citers le 2 mars 2024)
Magny Vernois (plateau de Citers le2 décembre 2023)
Monts Gy (plateau de Pesmes le 2 mars 2024)
Monts Gy 2 (plateau de Pesmes le 2 mars 2024)
Pays Luxeuil 2 (plateau de Citers le 2 mars 2024)
Perrouse 2 (plateau de Larians du 2 décembre 2023)
Perrouse 2 (plateau de Vesoul Lasalle le 2 mars 2024)
Rc Saonois 3 (plateau de Vesoul Lasalle le 2 mars 2024)
Rioz/Etuz/Cussey 3 (plateau de Larians du 2 décembre 2023)
St Loup/Corbenay/Magnoncourt 2 (plateau de Citers le 2 décembre 2023)

Traves (plateau de Pesmes le 2 décembre 2023)
Traves (plateau de Pesmes le 2 mars 2024)
Vesoul Fc 2 (plateau de Vesoul Lasalle le 2 mars 2024)

Amende : 25€ à chaque club (prévenu par club/email ou téléphone responsable salle)

SENIORS F :

Colombe 2 (plateau de Pesmes le 7 janvier 2024)
Gr Val Cerise 2 (plateau de Faucogney le 6 janvier 2024)
Noidans Vesoul (plateau de Pesmes le 7 janvier 2024)

Amende : 25€ à chaque club (prévenu par club/email ou téléphone responsable salle)

U15F :

Néant

U13F :

Ent Franchevelle/Haute Vallée Ognon (plateau de Vesoul Lasalle le 18 février 2024)
Pays Minier 2 (plateau de Vesoul Lasalle le 18 février 2024)
Val Pesmes (plateau de Vesoul Lasalle le 18 février 2024)

Amende : 25€ à chaque club (prévenu par club/email ou téléphone responsable salle)

U11F :

Monts Gy (plateau de Pesmes le 3 février 2024)
Noidans Vesoul (plateau de Pesmes le 3 février 2024)
Pays Minier 3 (plateau de Ronchamp le 3 février 2024)
Val Pesmes 2 (plateau de Ronchamp le 2 mars 2024)
Vesoul Afm (plateau Vesoul Lasalle le 3 février 2024)
Vesoul Fc (plateau de Ronchamp le 2 mars 2024)

Amende : 25€ à chaque club (prévenu par club/email ou téléphone responsable salle)

******

Feuille de Match Informatisée :

Conformément au statut financier, la commission enregistre les amendes relatives aux dysfonctionnements de la Feuille de Match Informatisée :

- **Journée du 09 et 10 mars 2024 :**

Non réception FMI dans les délais : amende 10€

Gr Val Gray 2 (U15G)

Pays Luxeuil 2 (Départemental 3)

Pays Luxeuil (U18)

*****

Le Secrétaire de séance,
François FIDON

La Présidente
Claire DELPIERRE

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

RAPPEL :
Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.